



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 3096

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport: 23.46.8.8.57.706				
N° de rapport : 23. / (6.6. S				
Type d'habitation :				
Type d'habitation A maison □ appartement □ autres :				
D I FAN I BY I BY				
Adresse de la visite :				
Date de visite : Date d'émission : Date d'émissi				
Bato do violto , and an	O114 1 111 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :	9			
Tension d'utilisation : Protection générale du brancher				
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ nombre de circuits terminaux : ←				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		N		
Etat du matériel électrique installé	Y			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		-1		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	1		V	
			1	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	DX @	-00	-	
Résistance de dispersion de la prise de terre :	6	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	t SOCOTEC B	ELGIUM asbl.	
Manquements / Notes :				
VOIR AUNCXE				
O-mathetica :			******	
Conclusion:	andrela nári	adiau a ad	- Tankana 2	
L'installation électrique est conferme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	controle pen	odique est a c	ellectuel	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de				
	nois apres s	ignature de l'a	acte de	
vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
73				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa de Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.	ıu demandeu	pour reception	3	
			2	
CIVETARO - anh	8			
bomenico www.certigreen.o. Www.certigreen.o. Tél. 0471/580.708				
Tel. Unit				



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0544 23/106
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé auxéndroits suivants:  **Albanca de flor electrique de l'installation  **Albanca de Stallance de L'installation  **Caffeet A Recond h'anneant g'ineral  **Caffeet A Recond h'anneant g'ineral  **Caffeet A Recond h'anneant g'ineral  **Caffeet A Recond h'anneant flore foit sont de l'installation de l'insta
ilestricte de branche de More e 2009.55  Close I - CUFFARO  Www.certigreen.be Tél. 0471/580.708
1/1